



PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE

Service de Presse

Basse-Terre, le 25 août 2017

LA PRÉFECTURE COMMUNIQUE

Élection partielle des membres de la chambre d'agriculture de la Guadeloupe

Le vote en vue de l'élection partielle des membres de la chambre d'agriculture - collège 1 « chef d'exploitation et assimilés » a lieu **jusqu'au 28 août 2017 (le cachet de La Poste et la date figurant sur l'accusé de réception de la préfecture, faisant foi).**

Le matériel de vote (bulletins de vote et circulaires des 3 listes en présence, enveloppe de vote de couleur violette, enveloppe d'envoi préaffranchie et notice explicative) a été transmis à chaque électeur du collège 1, par voie postale le 18 août 2017.

Attention :

Les électeurs concernés qui n'ont pas reçu leur enveloppe de propagande sont invités à se présenter à la préfecture – Bureau de l'administration générale et des élections – Rue Lardenoy – 97100 BASSE-TERRE, **le lundi 28 août 2017 de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures**, aux fins de récupérer ce matériel de vote. L'enveloppe d'envoi des votes pourra être remise ce même jour aux agents du bureau des élections contre remise d'un accusé de réception.

Aucun vote ne sera accepté après ce délai.

Contact : **0690.33.06.66**

Contact Presse :

Bureau de la communication interministérielle
communication@guadeloupe.pref.gouv.fr
0590 99 39 90 - 0690 58 80 59

Retrouvez l'actualité des services de l'État sur internet et les réseaux sociaux



www.guadeloupe.pref.gouv.fr

facebook.com/prefecture.guadeloupe

twitter.com/Prefet971

Rue Lardenoy - 97100 BASSE-TERRE Tél. : 05.90.99.39.00 Fax : 05.90.81.58.32